



MINISTERE  
DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
*en charge de l'énergie  
et du numérique*

ARRETE N°

**F09735**

/ MAE du

**3 0 AOUT 2019**

0 2 3 3 4 1  
N°  
Courrier arrivé le  
30 AOUT 2019  
Directeur Général des  
Ressources  
*en charge de l'énergie et du numérique*

Proclamant les résultats de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe du cadre d'emplois des auxiliaires de soins de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2019.

Visé : DGRH

21 AOUT 2019

**LE MINISTRE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION**

*en charge de l'énergie et du numérique*

Visa :

DGRH : *[Signature]*

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 656/PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du Ministre de la modernisation de l'Administration, en charge de l'énergie et du numérique ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée, portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée, relative aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-249 AT du 14 décembre 1995 modifiée, portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 293/CM du 17 mars 1997 modifié, relatif à l'examen professionnel d'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3910/MAE/DGRH du 4 avril 2019, portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe du cadre d'emplois des auxiliaires de soins de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2019 ;

Vu l'arrêté n° 6731/MAE/DGRH du 20 juin 2019 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe du cadre d'emplois des auxiliaires de soins de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2019 ;

Vu le procès-verbal d'admission n° 14086/MAE/DGRH du 20 août 2019.

**ARRETE**

**Article 1er.** - Est déclarée admise à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe du cadre d'emplois des auxiliaires de soins de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2019 :

**Ampliations :**

PR 1  
VP 1  
SGG 1  
REG 1  
MAE 1  
DGRH/SGC 1  
DGRH/CMR 1  
JOPF 1

Madame RUPEA Wendy

VISÉ : DGRH

Article 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

3 0 AOUT 2019

Le Ministre  
de la modernisation  
de l'Administration,  
*en charge de l'énergie  
et du numérique*



Pour Ampliation,  
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation



*T. Fenuaiti*  
T. FENUAITI